

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 077-217702224-20230609-2023_06_09_01-DE



DATE CONVOCATION

31 mai 2023

DATE D’AFFICHAGE

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 25

N° 2023.06.09/01

ADOPTION DU PROCES
VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
24.04.2023

L’an deux mille vingt-trois

Le neuf juin à vingt heures et vingt minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la salle des fêtes – place Charles Denis Cadas, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Manuel MEDEIROS - Maire

Etaient présents : Madame Sandra BALLABENE – Monsieur Jean CALVET – Monsieur Thierry LEQUERTIER – Madame Séverine DELIENNE – Monsieur Laurent MATHUREL – Madame Laïla BEN DOUA – Monsieur Michel PASQUET – Madame Khardiata FOFANA – Madame Rosa TAHRI – Monsieur Laurent FADAT – Madame Marie-Anne CADHI – Monsieur Herman RAZAFINDRAZAKA – Madame Isabel MONSALVARGA – Monsieur Ludovic BALLABENE – Monsieur Gino DI PIERDOMENICO – Monsieur Kévin RIVERT – Madame Cécile LECLAIRE – Monsieur Jean-Marc ALBERT-REYNARD – Madame Véronique DUPUIS – Monsieur Jean BARRACHIN.

Absents excusés :

Mme Adelaïde BENZOUZI SITA qui donne pouvoir à M. Thierry LEQUERTIER.

Mme Corinne FROMENTIN qui donne pouvoir à M. Manuel MEDEIROS.

M. Patrick LEBERTOIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Ange CADHI.

Mme PASQUET Hélène qui donne pouvoir à M. Laurent MATHUREL.

Absents :

M. Amin GUECHATI – M. Dorian CARBONNIER

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément au III de l’article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Thierry LEQUERTIER a été nommé Secrétaire, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2023.06.09/01

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.04.2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la séance du Conseil municipal du 24 avril 2023

VU le procès-verbal proposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2023

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la

• Transmission en Préfecture de Melun le :

• Notifié le :

Le Maire,



Manuel MEDEIROS